

5.6 GEA groupe à Horaires Aménagés



Admission en Semestre 1 de DUT 2020 IUT "A" Paul Sabatier - Département GEA, groupe à Horaires Aménagés

Dans le cadre de la politique de recrutement de publics diversifiés et afin de favoriser l'aide à la réussite de tous ses étudiants, le département GEA Toulouse Ponsan de l'IUT "A" organise des modalités de recrutement spécifiques pour les candidats ayant postulé sur Parcoursup, pour le groupe à horaires aménagés (26 places).

Ce document a pour but de vous donner toutes les informations utiles concernant ce dispositif.

Nature du dispositif :

Rencontre – Entretien

1) Présélection sur dossier pour le double projet

Les candidats devront démontrer la nécessité de suivre un parcours à horaires aménagés sur Parcoursup : en répondant au questionnaire spécifique au dispositif.

2) Classement

Pour les candidats présélectionnés, un classement est effectué après évaluation des dossiers académiques.

3) Entretien

Les candidats présélectionnés (toutes séries de bac et tous profils confondus) seront convoqués à un entretien obligatoire. L'objectif de ces entretiens est d'évaluer la motivation des candidats, leur double projet, l'adéquation de leur projet professionnel avec la formation, et leur capacité à réussir en DUT GEA.

Le déroulement de la procédure des entretiens est le suivant :

- les candidats convoqués aux entretiens recevront un mail début avril par le biais de Parcoursup les invitant à une prise de rendez-vous pour cet entretien ;
- les entretiens se dérouleront entre le 20 Avril et le 24 Avril 2020;
- les candidats pourront se munir pour l'entretien de tout document ou production personnelle qu'ils souhaiteraient porter à la connaissance du jury. Exemples :

Etudiant sportif : CV sportif, planning d'entraînement hebdomadaire certifié par la structure sportive (club, CREPS, Directeur Technique Régional)

Etudiant artiste : CV artistique, planning hebdomadaire de l'activité certifié par la structure culturelle ou artistique (conservatoire, école de danse ou de musique, théâtre, ...)

Etudiant entrepreneur : projet de création d'entreprise, dossier de demande de statut national d'étudiant entrepreneur, document pouvant certifier l'engagement dans un projet d'entrepreneurial (avis du chef d'établissement (lycée), lettre d'une structure d'accompagnement, ...).

Etudiant salarié : contrat de travail, planning hebdomadaire prévu.

Les entretiens dureront 15 minutes et se feront devant un jury composé de deux personnes.

En cas d'empêchement majeur ou d'éloignement géographique trop important, les candidats devront envoyer au plus tôt un mail à **contact.geap@iut-tlse3.fr**. Après avoir examiné la situation du candidat, un entretien téléphonique ou par webconférence pourra être alors proposé.